

Réunion du 6 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat  
ion(s) :

Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2016/259 - Education à l'environnement - 2343**  
**Propositions d'attribution de subventions au titre du**  
**programme annuel d'actions d'éducation à l'environnement**  
**2016**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- arrête le programme 2016 pour l'éducation relative à l'environnement, tel qu'il figure sur les tableaux annexés,

- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 423 835 €.

Les modalités de versement sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier départemental, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités prévues par les conventions financières 2016 : le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, le CINE de Strasbourg, le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnenbach, le CINE de Lorentzen, et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau.

2. Pour les autres bénéficiaires, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve les termes des projets des conventions financières 2016 à conclure entre le Département et le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, le CINE de Strasbourg, le SYCOPARC pour la Maison de l'eau et de la rivière du Donnenbach, le CINE de Lorentzen et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau, tels que présentés en annexe à la présente délibération, et autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à les signer.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160606-lmc1101207-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 08/06/16